TECHNIQUE GRAND EST IMMERSION & EMOTION	Session de septembre 2019 à Niolon REGLEMENTATION Durée 60 minutes – coefficient 4

Question 1 : La FFESSM (4 pts)

a) A quelle fréquence ont lieu les élections du Président de la FFESSM ?
b) Par qui sont élus les Présidents de Région, les Présidents des CODEP ?
c) De quoi dépend le nombre de voix des différents électeurs ?
d) Par qui sont élus les Présidents des commissions nationales ?
e) Quel est le rôle du Président du Comité Régional ?

Question 2 : Qu'est-ce que l'obligation de moyens ? Donnez un exemple pour un directeur de plongée (1,5 pts)

Question 3 : Quelles sont les prérogatives du MF1 ? (3 pts)

Question 4 : Votre MF1 en poche, quel(s) brevet(s) ou qualification(s) de cadre pouvez-vous préparez (sont exclues les formations liées aux mélanges et handi)? Y a-t-il des conditions spécifiques pour accéder à ces formations ? (1,5pts)

Question 5 : Vous organisez une journée de plongée au sein de votre club en tant que DP. Des enfants seront présents. L'ensemble des participants vous a présenté les documents nécessaires à la pratique. Les plongées sont à l'air et en circuit ouvert.

(Les questions n'ayant pas de lien entre elles, vous pouvez répondre dans l'ordre que vous souhaitez)

a) Quel document devez-vous compléter ? que contient- il ? que faites-vous de ce document à la fin de la journée ? (1pt)
b) Quels autres documents écrits devez-vous avoir sur le site de plongée (prévus dans le matériel de secours et d'assistance du CDS) ?(1 pt)
c) Quel matériel doit avoir chaque plongeur et chaque palanquée autonome ? (1 pt)
d) Concernant les enfants, quels(les) sont: (2 pts)
   - Les différents espaces d'évolution pour un baptême (préciser par tranche d'âge).
   - Les autres contraintes à prendre en compte au-delà de la profondeur limite pour des enfants plongeurs.
e) Vous préparez les palanquées ; donnez la composition maximum des palanquées dans le cadre de plongées en enseignement à l'air (4pts)

TECHNIQUE GRAND EST IMMERSION & EMOTION	Session de septembre 2019 à Niolon REGLEMENTATION Durée 60 minutes – coefficient 4

Vous pouvez répondre selon la trame suivante :

Espaces d'évolution	Aptitudes minimales des plongeurs	Compétences minimales de l'encadrant	Effectif maximal de la palanquée (personne encadrant non comprise)
0-6 mètres	Baptêmes		
	débutant		
0-12 mètres	Débutant en cours de formation vers les aptitudes PE12 ou PA12		
0-20 mètres	Débutant ou PE12 en cours de formation vers les aptitudes PE20 ou PA20		
0-40 mètres	PE20 ou PA20 en cours de formation vers les aptitudes PE40 ou PA40		
0-60 mètres	PE40 ou PA40 en cours de formation vers les aptitudes PE60 ou PA60		

f) Votre président peut-il vous empêcher d'être le DP de cette sortie ? qu'est ce qui peut justifier cela en termes de responsabilité ? (1pt)

Aptitudes minimales des plongeurs	Compétences minimales de l'encadrant	Effectif maximal de la palanquée (personne encadrant non comprise)
Baptêmes		
débutant		
Débutant en cours de formation vers les aptitudes PE12 ou PA12		
Débutant ou PE12 en cours de formation vers les aptitudes PE20 ou PA20		
PE20 ou PA20 en cours de formation vers les aptitudes PE40 ou PA40		
PE40 ou PA40 en cours de formation vers les aptitudes PE60 ou PA60		

TECHNIQUE GRAND EST IMMERSION & EMOTION	Session de septembre 2019 à Niolon REGLEMENTATION Durée 60 minutes – coefficient 4

REFERENTIEL DE CORRECTION

Question n° 1 : 4 points

a) A quelle fréquence ont lieu les élections du Président de la FFESSM ? (0.5 pt)

Tous les 4 ans

b) Par qui sont élus les Présidents de Région, les Présidents des CODEP (0.5 pt)

Par les présidents de club et les représentants des SCA.

c) De quoi dépend le nombre de voix des différents électeurs ? (0,5 pt)

Le nombre de voix dépend du nombre de licenciés de la structure. Les SCA ne peuvent représenter plus de 10% des voix.

d) Par qui sont élus les Présidents des commissions nationales ? (0.5 pt)

Par les présidents de commission régionale

e) Quel est le rôle du Président du Comité Régional ? (2 pts)

Le président du comité régional est chargé de relayer la politique générale de la fédération dans sa région; il représente l'ensemble des licenciés de sa région auprès de la fédération, des organes déconcentrés de l'état (DRCSPP, CROS, Région, CNDS) et des instances politiques locales (élus) et son rôle est entre autre de développer toutes les activités proposées (donc toutes les commissions). Il gère également l'ensemble du budget alloué lui permettant de fonctionner et permettant aux différentes commissions de réaliser leurs actions

Question 2 : Qu'est-ce que l'obligation de moyens ? Donnez un exemple pour un directeur de plongée (1,5 pts)

C'est une obligation de mettre tout en œuvre pour atteindre un objectif visé. Un directeur de plongée a l'obligation de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité de l'activité et du déclenchement des secours.

Question 3 : Quelles sont les prérogatives du MF1 ? (3 pts)

Il peut signer les carnets de plongée
Valider les épreuves des brevets de plongeur niveau 1 à niveau 3 ainsi que les qualifications PA12, PA20 , PA40 , PE40 et PE60.
Signer les aptitudes des candidats au brevet de guide de palanquée
Valider les qualifications de directeurs de plongée en exploration
Assurer les fonctions de directeur de plongée

Il peut être membre d'un jury d'examen de guide de palanquée

- Evaluer avec un autre MF1 les épreuves du groupe 1
- Evaluer en double avec un MF2 de la FFESSM , ou BEES2 ou DE-JEPS (E4) ou DES-JEPS licenciés à la FFESSM les épreuves des groupes 2 et 3

Il peut être membre d'un jury d'examen du brevet d'initiateur club

- Il peut évaluer en double avec un autre MF1 de la FFESSM l'épreuve du mannequin.
- Il peut évaluer en double avec un MF2 de la FFESSM, ou BEES2 ou DE-JEPS (E4) ou DES-JEPS licenciés à la FFESSM, les épreuves de pédagogie.

Question 4 : votre MF1 en poche, quel(s) brevet(s) ou qualification(s) de cadre pouvez-vous préparez (sont exclues les formations liées aux mélanges et handi sub)? Y a-t-il des conditions spécifiques pour accéder à ces formations (au-delà des documents nécessaires à la pratique de l'activité)? (1,5 pt)
MF2 : aucune condition.
TSI : être MF1 depuis au moins 12 mois.

Question 5 : Vous organisez une journée de plongée au sein de votre club en tant que DP. Des enfants seront présents. L'ensemble des participants vous a présenté les documents nécessaires à la pratique.
(Les questions n'ayant pas de lien entre elles, vous pouvez répondre aux questions dans l'ordre que vous souhaitez)

a) Quel document devez-vous compléter ? que contient- il ? que faites-vous de ce document à la fin de la journée ? (1pt)
La fiche de sécurité : les noms prénoms des plongeurs, leur aptitudes et rôle au sein de la palanquée, les paramètres prévus et réalisés.
Ce document doit être conservé par le club 1 an par tout moyen

b) Quels autres documents écrits devez-vous avoir sur le site de plongée (prévus dans le matériel de secours ou d'assistance du CDS)? (1pt)
Le Plan d'Organisation des Secours et de la sécurité, la fiche d'évacuation, si embarcation : tablette de notation et table de décompression immergeable.

c) Quel matériel doit avoir chaque plongeur et chaque palanquée autonome ? (1 pt)
Chaque plongeur est muni
- d'un équipement permettant d'alimenter en gaz respirable un équipier sans partage d'embout
- d'équipements permettant de contrôler les caractéristiques personnelles de sa plongée et de sa remontée.
- Un système gonflable au moyen de gaz comprimé lui permettant de regagner la surface.
Chaque palanquée dispose d'un parachute de palier.

d) Concernant les jeunes plongeurs, quels(les) sont : (2pts)

- Les différents espaces d'évolution pour un baptême (préciser par tranche d'âge) 1pt
  - 0-2 mètres : 8 /10 ans
  - 0-3 mètres : 10-14 ans
- Les contraintes à prendre en compte au-delà de la profondeur limite pour des enfants plongeurs. (1pt)
  - La pratique est prohibée lorsque la température de l'eau est inférieure à 12°C.

- Lorsque la température est inférieure à 23°C, la durée de la plongée est limitée à 25 minutes.
- Le matériel doit être adapté à sa morphologie.
- Les éléments de la trousse de secours doivent être adaptés à l'âge, à la morphologie, et au poids des plongeurs concernés (BAVU, dosage médicaments…)

e) Vous préparez les palanquées de cette sortie ; donnez la composition maximum des palanquées dans le cadre de plongées en enseignement à l'air (4 pts)

Espaces d'évolution	Aptitudes minimales des plongeurs	Compétences minimales de l'encadrant	Effectif maximal de la palanquée (personne encadrant la palanquée non comprise)
0 à 6 mètres	Baptêmes	E1	1 (*)
	débutant	E1	4(*)
0-12 mètres	Débutants en cours de formation vers les aptitudes PE12 ou PA12	E2	4(*)
0-20 mètres	Débutants ou PE12 en cours de formation vers les aptitudes PE20 ou PA20	E2	4(*)
0-40mètres	PE20 ou PA20 en cours de formation vers les aptitudes PE40 ou PA40	E3	4(*)
0-60 mètres	PE40 ou PA40 en cours de formation vers les aptitudes PE60 ou PA60	E4	4
(*) possibilité d'ajouter dans la palanquée un plongeur supplémentaire, au minimum titulaire du GP-N4			

f) Votre président peut-il vous empêcher d'être le DP de cette sortie ? qu'est ce qui peut justifier cela en termes de responsabilité ? (1pt)

Oui, il peut le faire puisque c'est lui qui prend tous les risques juridiques en tant que représentant du club.